



**DELIBERATION N° 21/225 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
APPROUVANT LE BILAN À MI-PARCOURS DU PACTE RÉGIONAL
D'INVESTISSEMENT DANS LES COMPÉTENCES (PRIC) CORSE 2019-2022**

**CHÌ APPROVA U BILANCIU À MEZU ANDÀ DI U PATTU REGIONALE
D'INVESTIMENTU IN E CUMPETENZE (PRIC) CORSICA 2019-2022**

SEANCE DU 16 DÉCEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le seize décembre, l'Assemblée de Corse, convoquée le 30 novembre 2021, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Hyacinthe VANNI, Vice-Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Jean-Baptiste ARENA, Serena BATTESTINI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Marie-Claude BRANCA, Françoise CAMPANA, Vannina CHIARELLI-LUZI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Don Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Jean-Paul PANZANI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, François SORBA, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. Jean-Félix ACQUAVIVA à M. Petru Antone FILIPPI
Mme Danielle ANTONINI à Mme Muriel FAGNI
Mme Véronique ARRIGHI à Mme Paula MOSCA
M. Paul-Félix BENEDETTI à Mme Véronique PIETRI
M. Jean BIANCUCCI à M. Don Joseph LUCCIONI
Mme Valérie BOZZI à M. Jean-Michel SAVELLI
M. Paul-Joseph CAITUCOLI à M. Ghjuvan'Santu LE MAO
Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS à M. Joseph SAVELLI
Mme Christelle COMBETTE à M. Jean-Martin MONDOLONI
M. Jean-Jacques LUCCHINI à M. Jean-Paul PANZANI
M. Saveriu LUCIANI à M. Antoine POLI
M. Laurent MARCANGELI à M. Georges MELA
Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS à M. Hyacinthe VANNI
Mme Chantal PEDINIELLI à Mme Marie-Anne PIERI
M. Pierre POLI à M. Jean-Christophe ANGELINI

M. Paul QUASTANA à Mme Marie-Claude BRANCA
M. Jean-Louis SEATELLI à M. Jean-Martin MONDOLONI
Mme Julia TIBERI à Mme Vanina LE BOMIN

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

Cathy COGNETTI-TURCHINI, Pierre GUIDONI, Nadine NIVAGGIONI, Charlotte TERRIGHI

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie, et notamment ses articles L. 4421-1 à L. 4426-1 et R. 4425-1 à D. 4425-53,
- VU** la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19 et notamment son titre II,
- VU** la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,
- VU** la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire,
- VU** la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire,
- VU** la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,
- VU** l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19,
- VU** le décret n° 2021-699 du 1^{er} juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire, modifié,
- VU** le contrat de plan de développement de la formation et de l'orientation professionnelle adopté par l'Assemblée de Corse en date du 26 octobre 2017,
- VU** le Plan Régional d'Investissement dans les Compétences (PRIC) signé le 3 juillet 2019 entre la Collectivité de Corse et l'Etat,
- VU** l'arrêté n° 20/1807 CE du Président du Conseil exécutif de Corse du 15 décembre 2020 approuvant l'avenant au Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences 2019-2022,

- VU** la délibération n° 21/056 AC de l'Assemblée de Corse du 25 mars 2021 portant approbation du budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2021,
- VU** la délibération n° 21/063 AC de l'Assemblée de Corse du 26 mars 2021 portant approbation de l'appel à projets Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences (PRIC) Corse - plan Salvezza e Rilanciu,
- VU** la délibération n° 21/119 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 approuvant le cadre général d'organisation et de déroulement des séances publiques de l'Assemblée de Corse,
- VU** la délibération n° 21/176 AC de l'Assemblée de Corse du 28 octobre 2021 portant approbation des projets sélectionnés dans le cadre de l'appel à projets du Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences,
- VU** la délibération n° 21/192 AC de l'Assemblée de Corse du 18 novembre 2021 adoptant le budget supplémentaire de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2021,
- VU** la délibération n° 21/195 AC de l'Assemblée de Corse du 18 novembre 2021 adoptant le règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
- SUR** rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,
- VU** l'avis n° 2021-69 du Conseil Économique, Social, Environnemental et Culturel de Corse, en date du 13 décembre 2021,
- SUR** rapport de la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et de la Santé,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité,

Ont voté POUR (59) : Mmes et MM.

Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI-LUZI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Don Joseph LUCCIONI, Jean-Jacques LUCCHINI, Saveriu LUCIANI, Laurent MARCANGELI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula

MOSCA, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGIO, Paul QUAJASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI

ARTICLE PREMIER :

ADOPTE le présent rapport concernant le bilan à mi-parcours du Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences (PRIC) Corse 2019-2022.

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Ajacciu, le 16 décembre 2021

La Présidente de l'Assemblée de Corse,



Marie-Antoinette MAUPERTUIS

ASSEMBLEE DE CORSE

5 EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2021

REUNION DES 16 ET 17 DÉCEMBRE 2021

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

PATTU REGIUNALE D'INVESTIMENTU IN E
CUMPETENZE (PRIC) CORSICA 2019 - 2022 - BILANCIU À
MEZU ANDÀ

PACTE RÉGIONAL D'INVESTISSEMENT DANS LES
COMPÉTENCES (PRIC) CORSE 2019-2022 - BILAN À MI-
PARCOURS

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

À la suite de l'appel à projets lancée au printemps 2021 et dont les projets retenus ont été approuvés par notre Assemblée le 18 octobre dernier (délibération n ° 21/176 AC), mais également la visite, le 16 novembre, de la Haut-commissaire aux compétences Madame Carine SEILER, il est apparu utile et nécessaire de présenter un premier bilan à mi-parcours de la mise en œuvre du Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences Corse signé le 3 juillet 2019 à Bastia par le Premier ministre et le Président du Conseil exécutif de Corse.

Le rapport qui vous est aujourd'hui présenté rappellera dans un premier temps le contexte, les enjeux, les objectifs et les moyens du PRIC, puis dans un deuxième temps il précisera les actions engagées et les résultats obtenus pour enfin proposer les premières pistes de réflexions pour les années à venir, c'est-à-dire l'« après Pric ».

LE PRIC CORSE, ENJEUX ET MOYENS

En 2018, le Gouvernement a engagé un Grand Plan d'Investissement (GPI) défini selon 4 axes :

1. accélérer la transition écologique (20 milliards d'euros) ;
2. édifier une société de compétences (15 milliards d'euros) ;
3. ancrer la compétitivité sur l'innovation (13 milliards d'euros) ;
4. construire l'État de l'âge numérique (9 milliards d'euros).

L'axe 2 reposait sur un Plan d'Investissement dans les Compétences (PIC) proposant deux objectifs majeurs :

1. former un million de jeunes peu qualifiés et un million de demandeurs d'emploi de longue durée faiblement qualifiés ;
2. accélérer la transformation du système de formation professionnelle, depuis l'analyse du besoin de compétence à la réingénierie pédagogique, en passant par l'expression de la commande publique de formation.

Les leviers du PIC étaient les suivants :

1. l'engagement ou l'intensification d'actions orientées vers l'insertion professionnelle, comme la garantie jeune, les nouveaux parcours emplois compétences ou la prestation relative aux savoir-être... (volet gouvernemental) ;
2. le lancement d'appels à projets pour l'innovation, afin d'encourager les acteurs à expérimenter et permettre de déployer à l'échelle nationale les actions les

plus prometteuses (volet gouvernemental) ;

3. **un pacte pluriannuel d'investissement dans les compétences à travers une contractualisation avec chaque Région**, lesquelles sont compétentes en matière de formation professionnelle des demandeurs d'emploi et d'orientation du développement économique sur leur territoire.

Le Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences (PRIC) 2019-2022 a été approuvé par l'Assemblée de Corse le 20 décembre 2018 (délibération n° 18/508 AC), et signé à Bastia en présence du Premier ministre le 3 juillet 2019.

L'objectif du PRIC est donc d'accompagner et d'accélérer la transformation des parcours de formation, des contenus pédagogiques et des pratiques d'acquisition des compétences, au service des entreprises et des personnes peu qualifiées, jeunes ou adultes, à la recherche d'un emploi, et ce en adéquation avec les besoins identifiés du territoire.

Pour atteindre cet objectif, l'État accompagne financièrement la Collectivité de Corse à travers trois axes prioritaires.

1. Proposer des parcours qualifiants vers l'emploi, renouvelés dans leurs contenus, au regard des besoins de l'économie en temps réel et de façon prospective.
2. Garantir l'accès des publics les plus fragiles aux parcours qualifiants par la consolidation des compétences clés : une exigence pour construire la société des compétences.
3. Entreprendre la modernisation des contenus et des modes de mise en œuvre de la formation et de l'accompagnement pendant les formations.

Il est important de noter que dès son élaboration, le PRIC été considéré comme une opportunité, un « accélérateur » permettant à la Collectivité de Corse de mettre en place des actions innovantes dans le cadre de sa politique de formation et d'orientation professionnelles tel que définies dans le Contrat de Plan Régional de Développement de la Formation et de l'Orientation Professionnelles en Corse 2017-2022 (approuvé par l'Assemblée de Corse le 26 octobre 2017, délibération n° 17/332 AC) et en cohérence avec sa politique de développement économique à travers le SRDE2I (délibération n° 16/293 AC du 14 décembre 2016).

Les objectifs plus particulièrement ciblés du CPRDFOP était les suivants :

- objectif 1 : renforcer l'observation emploi-formation ;
- objectif 2 : structurer l'orientation professionnelle tout au long de la vie ;
- objectif 3 : mieux coordonner les dispositifs les moyens autour de l'orientation et de la formation en optimisant l'offre de formation professionnelle ;
- objectif 4 : favoriser l'individualisation des parcours en améliorant l'adaptabilité de l'offre de formation.

En 2020, le PRIC s'est inscrit pleinement dans le volet Salvezza du plan Salvezza à Rilanciu (Acte I) approuvé par l'Assemblée de Corse le 27 novembre 2020 (délibération n° 20/200 AC) à travers les mesures :

- 4.4 Réorienter des compétences vers les filières porteuses en Corse ;
- 4.5 Développer une offre et des outils de formation professionnelle à distance

- innovants et de qualité ;
- 4.6 Renforcer la prévention, le repérage et l'accompagnement des publics les plus fragiles, en particulier les décrocheurs et les chômeurs, de longue durée vers des formations qualifiantes.

Ainsi dans le cadre stratégique défini, l'État et la Collectivité de Corse se sont engagés à soutenir financièrement la mise en œuvre du PRIC.

Sur la base des actions menées et des financements alloués ces dernières années à la formation professionnelle, la Collectivité de Corse s'est engagée à investir un minimum de 13 142 886 € (le socle) par an sur la période 2019-2022 soit un total de 52 571 544 €.

Le socle correspond aux financements des actions suivantes : programme annuel de formation de l'AFPA, marchés des formations professionnelles, formations sanitaires et sociales, formation des détenus, rémunération des stagiaires, bourses et aides diverses. L'apprentissage, financé principalement par l'État depuis la loi du 5 septembre 2018 « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » n'est pas concerné par le PRIC.

Pour chacune des 4 années, l'État s'engage quant à lui à financer, à travers une recette dédiée, les dépenses supplémentaires engagées par la Collectivité (le pacte) au-delà du socle, relevant des priorités définies dans le PRIC et ce dans les limites suivantes :

- pour l'année 2019, l'engagement maximal de l'État était de 5 M€ ;
- pour l'année 2020, l'engagement maximal de l'État était de 7 M€ ;
- pour l'année 2021, l'engagement maximal de l'État est de 8 M€ ;
- pour l'année 2022, l'engagement maximal de l'État sera de 8,5 M€.

Le PRIC est ainsi complété chaque année par une convention financière dédiée. Les modes de versements des financements de l'État sont précisés dans l'annexe 1.

À la suite de la crise sanitaire et ses conséquences économiques, un avenant au PRIC a été signé en juin 2021. Il prévoit un abondement financier de 3 794 000 € pour les années 2021 et 2022 (soit 1 897 000 € par an en plus des 8 M€ et 8,5 M€) sous réserve notamment que la Collectivité de Corse :

- propose aux jeunes des formations qualifiantes et préqualifiantes supplémentaires conduisant vers des métiers d'avenir (271 places en 2021 et 271 en 2022) ;
- assurer une nouvelle priorisation sectorielle des parcours de formation certifiants ou qualifiants des jeunes et demandeurs d'emploi peu ou pas qualifiés. En Corse, 6 secteurs stratégiques ont été définis, le tourisme, le numérique, la transition écologique, le sanitaire et social, le BTP et l'agriculture/industrie agroalimentaire ;
- enrichisse le pacte de nouvelles actions ;
- mette en œuvre la réévaluation de la rémunération des stagiaires, coût supplémentaire pris en charge à 100 % par l'État (en 2021 dans le cadre de la convention financière et à partir de 2022 dans le cadre de la dotation générale de décentralisation, le surcoût annuel de la réévaluation, compensé par l'État représente une enveloppe de 508 000 € pour 2021). La rémunération des

stagiaires est externalisée dans le cadre d'un marché public avec un établissement public, l'Agence de Service et de Paiement. La rémunération par stagiaire se situe dans une fourchette de 200 € à 685 €/mois (précédemment entre 130 € et 708 €). Elle est calculée en fonction du statut du stagiaire (mineurs/majeurs, travailleurs handicapés, primo demandeurs d'emploi, femmes isolées...). Le volume global représente en moyenne 2 500 000 € par an.

LE PRIC CORSE, PREMIER BILAN 2019 ET 2020

Dans le cadre de ses compétences, la Collectivité de Corse a la responsabilité de mettre en place un programme de formation professionnelle destiné aux demandeurs d'emploi et répondant au mieux aux besoins de l'économie et des territoires. À ce titre, deux axes principaux d'intervention sont déployés.

- D'une part une programmation mise en place par l'association pour la formation professionnelle des adultes (AFPA). Dans le cadre de la loi, la Collectivité de Corse arrête et finance chaque année le programme des formations de l'AFPA (Article L. 4424.35 du CGCT). L'AFPA Corse est à ce titre l'opérateur principal de la Collectivité de Corse pour la formation professionnelle.
- D'autre part, une programmation mise en place dans le cadre d'une commande publique élaborée afin de satisfaire au mieux les besoins de l'économie, des publics et des territoires.

L'ensemble de ces actions constitue ce qui est communément appelé le Programme Régional de Formation (PRF) de la Collectivité de Corse.

Les enjeux qui guident la réflexion d'élaboration de cette programmation sont :

- les besoins exprimés par les entreprises (métiers en tension) ;
- la typologie des publics ;
- le maillage du territoire afin d'apporter une offre de proximité et pallier les grandes difficultés liées à la mobilité des stagiaires.

Deux types d'actions sont principalement mises en œuvre : des actions certifiantes ou qualifiantes et des formations insertionnelles.

Quelques exemples de formations certifiantes ou qualifiantes : certificat de spécialisation élagueur, brevet professionnel responsable d'entreprise agricole, brevet de mécanicien 75, certificat d'aptitude à la conduite d'engins en sécurité...

Pour les formations insertionnelles : maîtriser ses écrits professionnels, valorisation de ses compétences dans une perspective de retour à l'emploi...

Les stagiaires sont orientés dans les formations par les « prescripteurs ». Il s'agit de Pôle emploi, des Missions locales et de Cap emploi Corse.

Cap emploi Corse est un organisme de placement spécialisé exerçant une mission de service public. Il a en charge la préparation, l'accompagnement et le suivi durable ainsi que le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap.

Un travail de partenariat est également mis en place avec Pôle Emploi afin de cibler plus spécifiquement les besoins des territoires.

L'expertise des Missions Locales et du CAP Emploi sur leur public cible, les jeunes en difficulté, et les personnes en situation de handicap, conduit à une meilleure adaptation de l'offre.

Concernant les formations sanitaires et sociales ces dernières sont mises en œuvre par des centres agréés par la Collectivité. Cette dernière a compétence pour les définir et les programmer.

1. Les financements engagés en 2019 et 2020

Les dépenses PRIC 2019

- Socle : 13 142 886 €
- Actions complémentaires : 8 578 519 €

Commande AFPA	7 008 469 €
Marchés publics	951 675 €
Rémunération des stagiaires	502 311 €
Aides individuelles	54 332 €
Formations sanitaires et sociales	61 732 €
Total	8 578 519 €

Les dépenses PRIC 2020

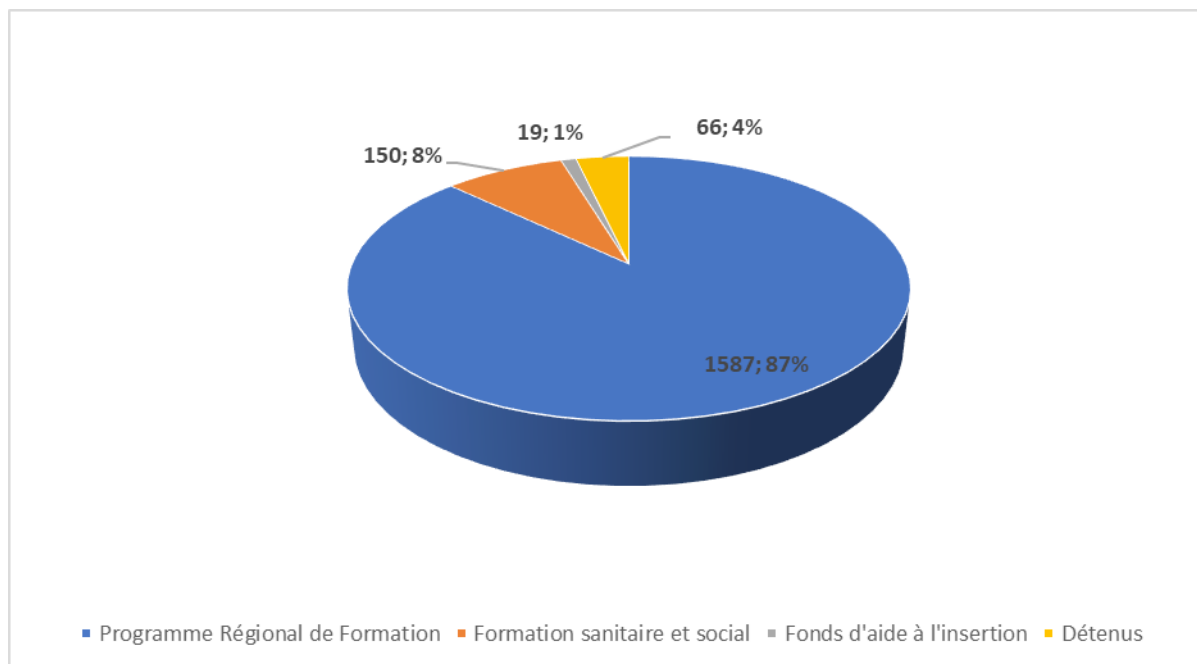
- Socle : 13 142 886 €
- Actions complémentaires : 7 691 685 €

Commande AFPA	1 807 146 €
Marchés publics	681 507 €
Rémunération des stagiaires	1 531 141 €
Aides individuelles	578 783 €
Formations sanitaires et social	3 019 258 €
Autres (applicatif Zéphir)	73 850 €
Total	7 691 685 €

2. Des effectifs et des actions en hausse entre 2019 et 2020

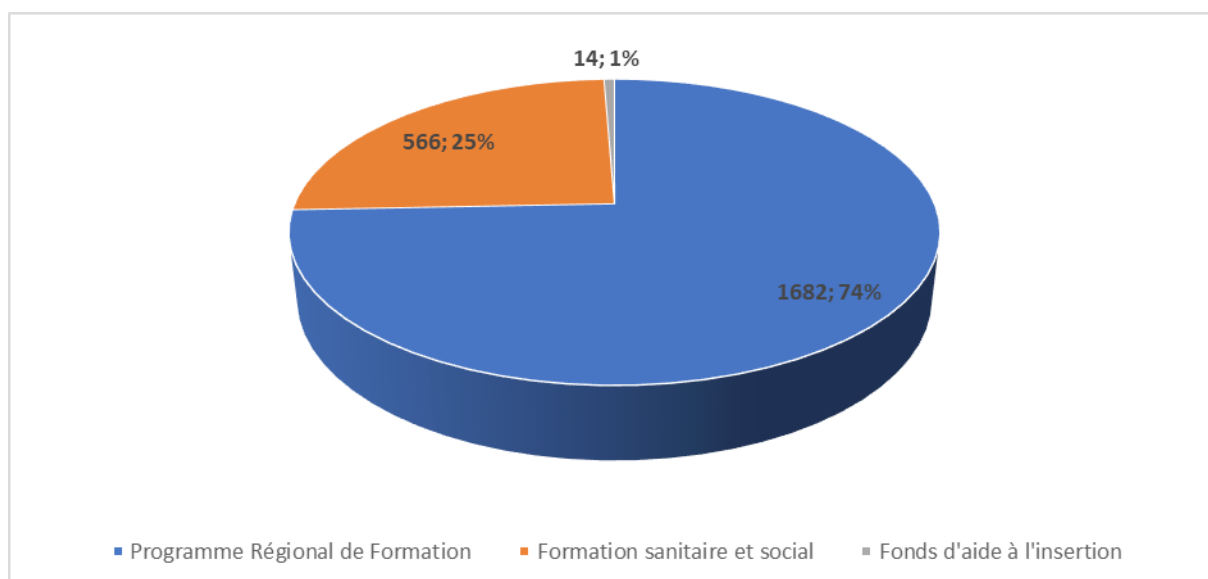
- Plus de 4 000 demandeurs d'emploi formés.
- 1 822 stagiaires formés en 2019, 2272 stagiaires formés en 2020 soit une augmentation de 24,14 %.
- + 6 % des effectifs du Programme Régional de Formation entre 2019 et 2020.
- En 2019, 211 actions de formation ont été mise en place dans le cadre du Programme Régional de Formation et 238 en 2020, soit une hausse de 12,79 %.

Répartition des effectifs 2019 par dispositif



Remarque : le fonds d'aide à l'insertion est destiné à permettre à des demandeurs d'emploi de suivre une formation hors de Corse sous réserve qu'elle ne soit pas dispensée en Corse et de justifier d'une création d'activité ou d'une promesse d'embauche pour la fin de la formation. L'aide de la Collectivité est plafonnée à 2 500 € par formation.

Répartition de effectifs 2020 par dispositif



Remarque : pas de formations spécifiques de détenus en 2020 car le marché initial couvrait la période 2019 et 2020. En 2021, un renouvellement a permis le démarrage de nouvelles actions.

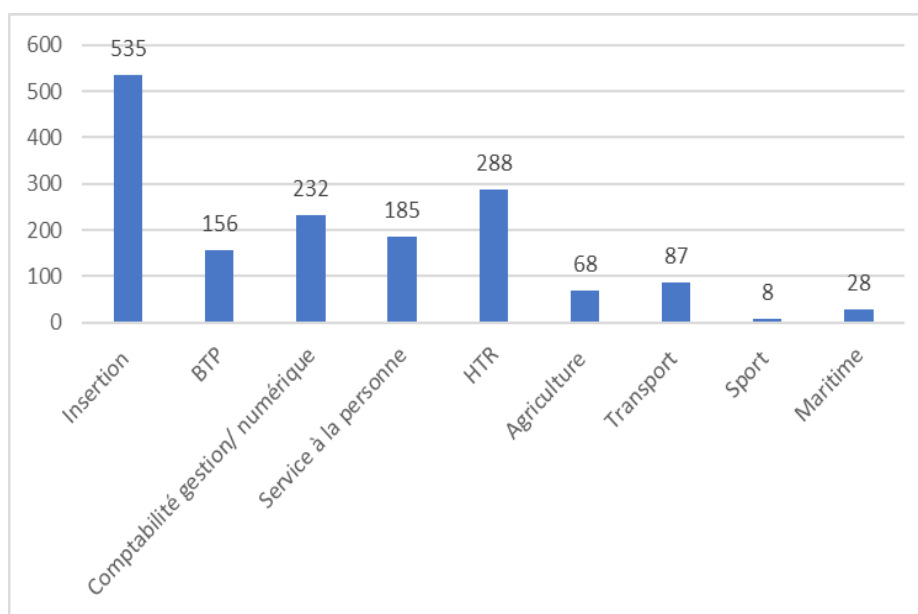
3. Les secteurs d'activités représentés en 2019 et 2020

- Des formations dans le domaine de l'insertion, du sport, de l'agriculture et du transport en hausse. Des formations dans le domaine du BTP et de

l'hôtellerie-restauration en baisse. Ces deux secteurs ont particulièrement été impactés par la crise sanitaire car difficilement réalisables à distance. En effet, au cours de la crise, afin de ne pas paralyser le programme de formation, une plateforme d'enseignement à distance développée par la Région Occitanie a été mise à la disposition des stagiaires et des organismes de formation.

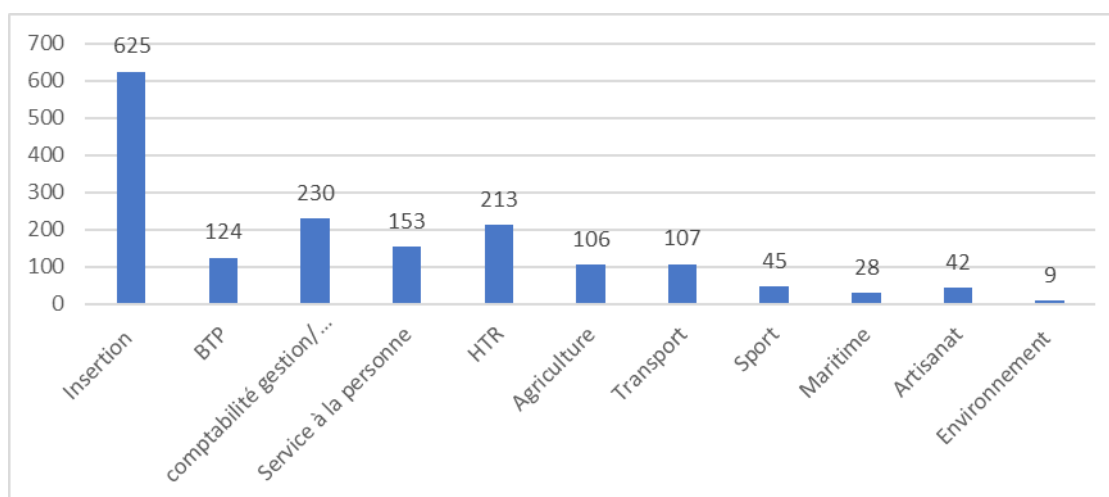
- Des formations nouvelles dans deux secteurs : l'artisanat et l'environnement.

Effectifs 2019 par secteur d'activité



HTR : Hôtellerie - Restauration

Effectifs 2020 par secteur d'activité



4. Les actions phares 2019 et 2020

En 2019, 7 actions ont reçu le label « Actions remarquables du PRIC Corse » et ont figuré dans le catalogue national des pactes. L'une d'elles a été présentée au Forum des pactes à Paris, le 16 janvier 2020 : Expérimentation Cléa.

Les 6 autres actions sont les suivantes, elles sont détaillées dans l'annexe 2.

- Dispositif interconsulaire de collecte des besoins en compétences.
- Accompagnement des organismes de formation dans une démarche
- Devenir ambassadeur du territoire.
- Préparatoire au code de la route.
- Plateforme#jeunes.
- Préparatoire professionnelle langagière (PPL).

En 2020, malgré la crise sanitaire d'autres formations ont été qualifiées de « remarquables » :

- Ambassadeur du tri.
- Salariés saisonniers.
- Module écoresponsable en entreprise.
- Compétences entrepreneuriales.

Ces 4 actions sont détaillées dans l'annexe 3.

En 2019, l'action intitulé « Accompagnement des organismes de formation dans une démarche qualité » prévoyait une phase intitulée « Appuyer le déploiement du dispositif ressource handicap formation en Corse ».

Cette action qui s'est déroulée en 2020 mérite une attention toute particulière au regard de son caractère innovant et unique. Saluée par la Haut-commissaire aux Compétences la formation a vocation à constituer une référence dans le domaine et à essaimer dans l'ensemble des Régions.

Principaux objectifs

Depuis le 1^{er} janvier 2019, la loi préconise aux organismes de formations la mise en place en leur sein d'un référent handicap. Ce dernier est l'interlocuteur privilégié des

personnes en situation de handicap qui rencontrent des difficultés de formation, d'insertion professionnelle, de transport et de vie au quotidien. Il apporte des réponses personnalisées et adaptées à leurs besoins et à leur situation. Il coordonne également les acteurs de l'accompagnement de l'apprenant dans son parcours de formation mais aussi de recherche d'emploi.

Ainsi, dans le cadre de la professionnalisation des acteurs de la formation, un partenariat entre la Collectivité de Corse et l'AGEFIPH a permis la mise en place d'une première étape du plan de formation des référents handicap.

Plus-values : le module « Devenir référent handicap » a permis aux bénéficiaires, salariés des organismes de formation, d'acquérir un premier niveau de culture sur le handicap et de comprendre les attendus du rôle de référent handicap. Les éléments du contenu de la formation étaient les suivants :

- Appréhender la notion de handicap et son environnement.
- Lever les représentations sur le handicap.
- Se familiariser avec le contexte réglementaire.
- Identifier les acteurs, qui fait quoi ? Les aides possibles ?
- Connaître les missions du référent handicap.
- Comment communiquer au sein de sa structure sur la plus-value de la fonction « référent handicap » pour un meilleur accompagnement et suivi des personnes en situation de handicap ?
- Poser une réflexion sur le développement d'un réseau de Référents handicap en Corse pour permettre la mise en place d'actions coordonnées, d'échanges de bonnes pratiques et favoriser la fluidité des parcours.

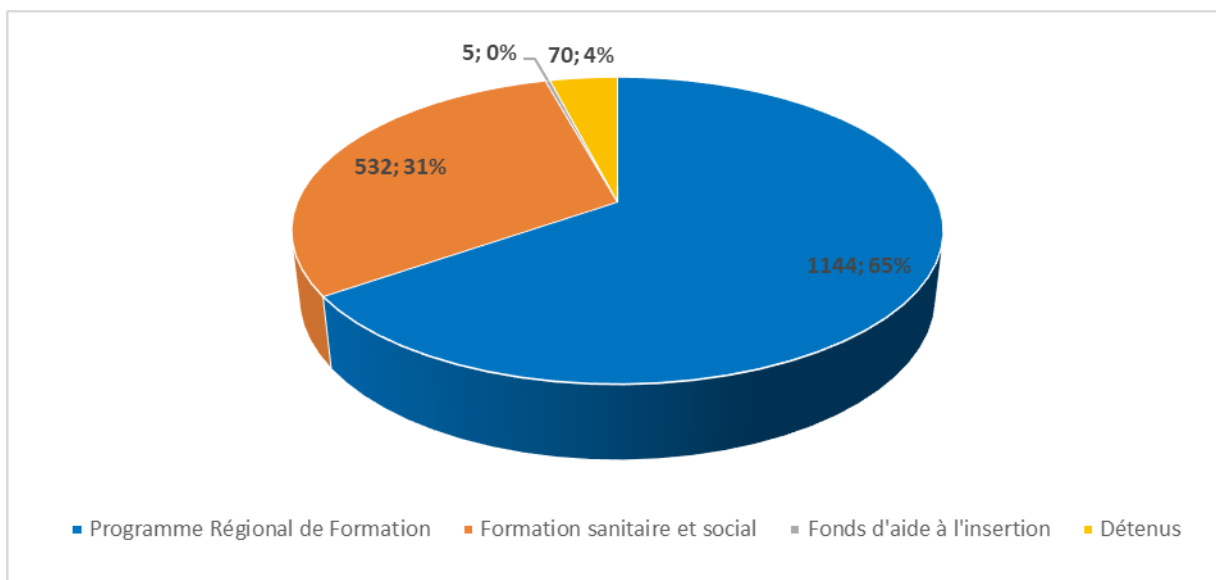
Chiffres clés : 3 sessions de formation ont été mises en place, 40 personnes (salariés des organismes de formation) se sont inscrites et 35 ont été présentes.

LE PRIC CORSE, PERSPECTIVES

1. Un premier état des lieux pour l'année 2021

Un premier bilan concernant les entrées en formation au 31 octobre 2021 peut être présenté.

Répartition des effectifs 2021 par dispositif, soit 1 751 entrées en formation
au 31 octobre 2021



Au-delà des chiffres, il est apparu important de recentrer l'action de la Collectivité sur quelques axes prioritaires et stratégiques tout en proposant des formations adaptées aux besoins des territoires et des entreprises. Il s'agit ainsi :

- ✓ de développer le « Mix-learning » (formation dispensant à la fois un enseignement en présentiel et un enseignement à distance). Cette priorité est non seulement un enseignement de la crise sanitaire mais elle apparaît également adaptée à une réalité insulaire, en particulier la difficile mobilité des publics au regard de difficultés diverses, familiales, géographique ou économiques. Ces dispositifs organisationnels et pédagogiques permettent ainsi de lever des freins importants à la formation ;
- ✓ de créer des tiers-lieux dédiés à la formation dans les micros-régions, en particulier celles les plus éloignées des bassins d'emploi, comme dans l'Ouest Corse, l'Alta-Rocca ou la Casinca. Il s'agit de développer une dynamique partenariale avec les organismes de formation mais aussi les associations et les institutions locales. Complémentaires du Mix-learning ces dispositifs, souhaitent amener la formation professionnelle vers les publics. Il s'agit donc d'améliorer la territorialisation de la formation professionnelle ;
- ✓ accompagner les organismes de formation dans la transition numérique en termes d'équipement et d'ingénierie pédagogique. La mise à disposition par notre Collectivité, dans les prochains mois, d'une plateforme de formation à distance spécialement développée avec l'AFPA, dans un premier temps pour les organismes de formation tributaires des marchés de formation puis dans un second temps, plus largement à tous les organismes de formation du territoire qui participe à cette stratégie.

Au cours de ces dernières semaines, deux projets du domaine sanitaire et social témoignent particulièrement de cette volonté :

- L'ouverture en septembre 2021 d'une formation d'aides-soignants à Sartè puis à partir de janvier 2022 à Corti, 12 places sur chaque site.
- Le projet de développement de formations sociales délocalisées au plus près des territoires, adopté par notre Assemblée à la session du mois de novembre 2021.

Un autre enjeu pour les années à venir est le développement de parcours « sans couture » permettant d'articuler des formations visant l'acquisition de compétences « de base » avec l'entrée dans des formations plus qualifiantes, et transformer l'offre pédagogique.

Le projet DICAPE II (dispositif intégré et coordonné d'accompagnement pluridisciplinaire vers l'emploi) est un exemple de cette nouvelle stratégie de formation au service des publics les moins qualifiés et les plus fragiles.

Principaux objectifs

- Permettre aux bénéficiaires du RSA, aux jeunes invisibles, aux personnes en situation de handicap, aux résidents des quartiers prioritaires de la politique de la ville, aux demandeurs d'emploi de longue durée d'atteindre les prérequis et les compétences nécessaires à leur autonomie et à la conduite de leur projet professionnel afin de favoriser leur retour à l'emploi à moyen terme.
- Proposer une démarche globale d'évaluation et d'intervention impliquant une collaboration pluridisciplinaire.
- sécuriser les étapes du parcours par une gestion intégrée et coordonnée.

Présentation du projet

3 partenaires se sont associés pour mettre en place le projet un parcours de formation en Mix-learning s'inscrivant dans la continuité d'une première expérimentation réalisée en 2019 sur Bastia. Il s'agit du Centre Insulaire de Bilan de Compétences, d'ID formation et de l'AFPA.

Il s'agit d'élaborer un plan d'action au niveau territorial permettant d'offrir à des personnes en échec répété toutes les chances de réussir leur insertion professionnelle et personnelle en passant par des étapes d'accompagnement et/ou de formation. Il s'agit également de favoriser la coopération entre structures aux expertises complémentaires dans les domaines de la formation, de l'accompagnement, de prestations de bilans, d'expertise, sur la définition et la mise en œuvre du projet professionnel tout en travaillant sur la résolution des obstacles environnementaux comme les problématiques de logement, de ressources ou de mobilité.

Enfin, il s'agit aussi de l'élaboration et de l'approfondissement d'un diagnostic personnalisé : construction et validation d'un projet professionnel, accompagnement vers l'emploi et/ou la formation, la coordination de l'action des différents intervenants.

Plus-values du projet

- Mobilisation d'une équipe pluridisciplinaire permettant des réponses organisationnelles et facilitant à la réactivité de soutien psychologique la résolution de freins périphériques.
- mutualisation des compétences décloisonnement des activités par la création d'une coordination avec une approche par territoire en fonction

des besoins des dynamiques locales et de la mobilisation d'acteurs différents.

- accompagnement individualisé et coordonné.
- participation au plan de lutte contre la pauvreté.

Chiffres clés : 36 bénéficiaires.

En 2021, la Collectivité de Corse a également souhaité que le PRIC puissent permettre aux organismes de formation de proposer des formations originales dans les domaines prioritaires définis par notre Collectivité mais n'ayant pu trouver des possibilités de financement dans les dispositifs traditionnels qui résultent du cadre de la commande publique ou non. Ainsi, seuls les projets apportant une réponse aujourd'hui insatisfaite sur le marché ou le territoire donné, car inexistante et sur la base d'éléments objectifs, ont été privilégiés. Un appel à projets a été lancé au printemps 2021 et notre Assemblée a approuvé les 18 projets retenus lors de la session des 28 et 29 octobre 2021.

2. Les perspectives

En 2022, les grandes orientations définies dans le PRIC Corse 2019-2022 seront bien entendu poursuivies, néanmoins, au regard du courrier adressé, le 24 novembre dernier, par la Ministre du travail, de l'emploi et de l'insertion à M. le Président du Conseil exécutif, cette contractualisation pourra être abondée et prolongée en 2023.

L'objectif sera de privilégier des formations impliquant fortement les entreprises, en partant de leurs besoins et afin de construire une offre de formation adaptée en ciblant tout particulièrement les demandeurs d'emploi de longue durée. Ces actions pourront notamment prendre les formes suivantes :

- des formations construites sur mesure avec les entreprises pour répondre à leurs difficultés de recrutement lié à un déficit de compétences sur le territoire en amplifiant particulièrement les actions qui prévoient des promesses de recrutement à l'issue de la formation ;
- des formations de « réentraînement » aux compétences métiers intégrant des périodes en entreprise ;
- des actions de formation en situation de travail permettant de former en entreprise les demandeurs d'emploi ;
- des actions préparatoires qui permettent de remettre en dynamique professionnelle les demandeurs d'emploi de longue durée, ainsi que des actions de mise en activité qui permettent d'organiser la rencontre avec l'entreprise et de sécuriser l'employeur sur la capacité d'intégration de ces demandeurs d'emploi dans un univers professionnel.

Ainsi un nouveau financement additionnel de l'État, pour 2022 et pour des parcours de formations supplémentaires permettant de réaliser 150 parcours supplémentaires, soit une enveloppe de 1 059 000 € pourra être mobilisée.

Pour 2023, l'enveloppe de prorogation du Pacte sera définie dans les prochains mois, le « socle » financier de la Collectivité devant être maintenu.

Pour terminer ce rapport d'information, il apparaît important d'insister sur différents points :

- la forte mobilisation et la forte collaboration de tous les acteurs, prescripteurs, organismes de formation, institutions diverses... ;
- le déploiement rapide du PRIC en termes d'identification de besoins, d'organisation et de mise en place de nouvelles formations ;
- la très bonne résistance de notre système de formation durant la crise ;
- l'effet levier joué par le PRIC sur la territorialisation des formations et le développement de l'enseignement à distance et l'hybridation des formats d'apprentissage, la transformation des pratiques pédagogiques ;
- en ne se focalisant pas uniquement sur le nombre d'entrées en formation, le PRIC a également permis de travailler beaucoup plus sur le qualitatif à travers la mise en place de formations innovantes.

Enfin rappeler que la mise en œuvre du PRIC s'intègre dans une réflexion et une stratégie plus générale de la Collectivité de Corse dans de domaine de la formation professionnelle :

- développement de formations répondant aux besoins immédiats des entreprises ;
- anticipation des besoins à plus long termes au regard de la stratégie de développement du territoire (anticipation des besoins futurs) ;
- complémentarité entre la formation initiale et la formation continue ;
- complémentarité entre les différents modes d'enseignement en particulier avec l'apprentissage ;
- amélioration des diagnostics et de la remontée des besoins ;

Au regard des volumes financiers dédiés à la formation professionnelle dernières années à travers le PRIC, une véritable réflexion devra être menée dans les prochains mois afin d'anticiper l'« après-PRIC ».

ANNEXE 1

FINANCEMENTS PRIC Corse

Le tableau figure en annexe de la délibération.

ANNEXE 2

ACTIONS REMARQUABLES 2019

DISPOSITIF INTERCONSULAIRE DE COLLECTE DES BESOINS EN COMPÉTENCES (Opérateur : Chambres consulaires)

Principaux objectifs

Le dispositif interconsulaire territorial de collecte permanente des besoins compétences propose de mettre en place une méthodologie et des outils innovants afin de recueillir en continu et au plus près des territoires et des acteurs économiques les besoins en compétences des entreprises afin d'identifier les transformations auxquelles elles sont confrontées.

Présentation du projet :

Le projet s'organise en 2 phases et se déroule de 2019 à 2022.

Phase 1

- Élaboration des outils de collecte des besoins : grille d'entretien/questionnaire.
- déploiement informatique de la plateforme régionale interconsulaire.
- formation des agents consulaires désignés au travers d'un plan de formation dédiée.
- mise en place d'une organisation de gestion de la remontée des besoins auprès de la Collectivité de Corse.
- élaboration d'un plan marketing pluriannuel de collecte.

Phase 2

- organisation du suivi régulier et permanent de la collecte au travers d'un comité collectivité de Corse/interconsulaire.
- suivi du plan marketing et programmation du plan d'action annuel.
- réalisation d'un bilan annuel et mise en place d'un plan d'amélioration.

Plus-values du projet

- Renforcer les approches par les compétences.
- Accompagner les entreprises dans l'identification de leurs besoins dans une logique de prise en compte des transformations des métiers et des compétences.
- Réaliser une collecte des besoins en compétences en continu.
- Faire évoluer l'offre de formation à la rendant souple et réactive.

ACCOMPAGNEMENT DES ORGANISMES DE FORMATION DANS UNE DÉMARCHE QUALITÉ

Principaux objectifs

Accompagner de manière collective, l'amélioration de l'appareil de formation professionnelle et de l'apprentissage en Corse. L'objectif principal est de permettre d'intensifier les actions de professionnalisation à destination des organismes de formation.

Présentation du projet

Le projet s'organise en 3 phases.

Phase 1 : étude sectorielle des organismes de formation (Opérateurs : collectif des financeurs à savoir la Collectivité de Corse, Pôle emploi, la DREETS, l'Agefiph, les OPCO, l'association Transition Pro Corsica, les partenaires sociaux).

L'étude doit permettre d'accompagner les mutations de l'appareil territorial de formation en lien avec les évolutions économiques et structurelles, les transformations du marché, l'émergence de nouvelles demandes des donneurs d'ordre, l'évolution attendue des compétences des formés ainsi que la qualité des actions de formation professionnelle prévues par la Loi Avenir professionnel et les décrets d'application.

Phase 2 : module de professionnalisation des acteurs de la formation professionnelle

L'objectif de ce module est de maîtriser les règles d'enregistrement d'une certification au Répertoire National des Certifications Professionnelles et au Répertoire Spécifique afin de structurer une certification en blocs de compétences.

Phase 3 : appuyez le déploiement du dispositif « Ressources handicap formation en Corse » (Opérateurs : Collectivité de Corse/ AGEFIPH).

Il s'agit de créer des modules de formation pour « devenir référent handicap » dans les organismes de formation. Cette phase a débuté en 2020.

Plus-values du projet

Il s'agit d'offrir une garantie de qualité aux bénéficiaires des actions de formation professionnelle :

- en menant des études sur les besoins du secteur « formation professionnelle » en termes de transformation des métiers et de professionnalisation ;
- en proposant des actions de sensibilisation ? de formation et d'accompagnement dans une démarche « Qualité ».

Chiffres clés de la phase 1 : 29 organismes de formation ont été auditionnés par un cabinet mandaté par la Collectivité.

Le tableau ci-dessous propose une illustration de ce que pourrait être un plan d'accompagnement à destination des organismes de formation en Corse, pour parfaire et soutenir la compétitivité de l'appareil de formation insulaire. Il reprendra notamment quelques recommandations suggérées par les acteurs de terrain.

AMBITION	OBJECTIFS	AXES
Soutenir la compétitivité de l'appareil de formation insulaire	1. Réussir la transition	1.1 Élaborer un plan de formation dédié
		1.2 Encourager la formation à distance
		1.3 Favoriser la culture de la qualité
	2. Participer à la création d'une dynamique collective	2.1 Renforcer la coopération entre les acteurs
		2.2 Mettre à disposition des outils au service d'une dynamique collective

EXPÉRIMENTATION CLÉA (Opérateur : AFPA)

CléA est une certification AFPA pour sécuriser les parcours professionnels permettant de maîtriser le socle de connaissances et de compétences, une condition indispensable pour accéder à la formation ou à l'emploi mais aussi évoluer dans l'entreprise.

Principaux objectifs

- Analyser, à partir de l'évaluation initiale CléA, le niveau de compétences de stagiaires à l'entrée des formations qualifiantes déployées sur le territoire.
- Vérifier par une évaluation finale que l'offre de formation territoriale qualifiante peut renforcer les compétences non maîtrisées dans un ou plusieurs domaines clés.
- Mesurer la valeur ajoutée de la maîtrise des 7 domaines clés sur l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi.

Présentation du projet

À partir d'un échantillon de stagiaires sur des formations qualifiantes il s'agit :

- d'identifier des résultats par domaine (insertion professionnelle) et de les analyser au regard des référentiels de formation qualifiante ;
- le réaliser une analyse finale des résultats et du taux de réussite en fin de formation ;
- de mesurer les impacts sur les scénarios pédagogiques de l'offre de formation.

Plus-values du projet : identifier des axes d'améliorations sur les référentiels de formations qualifiantes territoriales, réfléchir à l'apport de CLÉA comme dispositif de positionnement et de certification sur l'ensemble du territoire et notamment comme outil d'aide à l'insertion professionnelle.

DEVENIR AMBASSADEUR DU TERRITOIRE (Opérateur : AFPA)

Principaux objectifs

L'enjeu principal de l'action est le développement d'une offre adaptée au public demandeur d'emploi dans le secteur du tourisme et plus spécifiquement du patrimoine. Dans ce contexte les objectifs généraux sont les suivants :

- favoriser l'accès aux emplois du tourisme des actifs par la gestion des compétences autour de la notion du patrimoine véritable atout à l'embauche ;
- valoriser la vente et le développement des services liés au tourisme patrimonial.

Plus spécifiquement l'offre proposée vise à prendre en compte à la fois les caractéristiques et les besoins du public bénéficiaire en lien avec les besoins exprimés par les entreprises.

Présentation du projet

Cette action doit permettre aux demandeurs d'emploi de :

- s'approprier de manière efficace et autonome les caractéristiques d'un territoire ;
- acquérir les connaissances géographiques et culturelles, patrimoniales et touristiques du terroir d'emploi ;
- être capable de s'intégrer rapidement sur un territoire et être en mesure d'informer les clients de manière précise et personnalisée.

Cette action doit ainsi contribuer à :

- professionnaliser et fidéliser le personnel notamment saisonnier ;
- renforcer l'image touristique du territoire pour accentuer le développement économique ;
- développer la fréquentation touristique pour accentuer l'activité des opérateurs et les retombées économiques ;
- développer les offres culturelles et de loisirs au bénéfice des visiteurs et les populations locales valoriser les territoires ruraux pour éviter le « sur tourisme » par exemple les zones littorales.

Plus-values du projet

Ce projet expérimental s'inscrit dans le prolongement de diverses actions développées par l'AFPA auprès des structures touristiques dans le but de proposer aux salariés de se professionnaliser et de valoriser leur savoir-faire par l'acquisition de compétences autour de la notion du patrimoine.

Chiffres clés : 8 demandeurs d'emploi ont pu bénéficier de cette formation sur Aiacciu.

PRÉPARATOIRE AU CODE DE LA ROUTE (Opérateur : AFPA)

Principaux objectifs

L'enjeu principal réside dans la mise en place de la démarche intensive et accélérée pour tendre vers des résultats rapides dans l'obtention du code de la route et permettre une meilleure employabilité, mais aussi développer la mobilité professionnelle. Dans ce contexte les objectifs spécifiques sont les suivants :

- démystifier la situation de l'examen ;
- maîtriser les connaissances nécessaires ;
- construire ses outils de mémorisation ;
- élaborer un programme personnel de révision ;
- se familiariser avec des techniques de gestion du stress simple et efficace ;
- savoir répondre avec justesse à 36 questions dans un temps imparti.

Présentation du projet

- Actions expérimentales à destination d'un public en difficulté d'apprentissage, soit en raison d'une maîtrise insuffisante de la langue, une méconnaissance du vocabulaire, d'une appréhension de la situation d'examen...
- Des partenaires accompagnant les personnes en difficulté pour une réussite au code de la route afin de réduire les freins à la mobilité, pour l'accès à l'emploi : auto-école solidaire, mission locale, Pôle emploi, Cap emploi structures d'insertion par l'activité économique associations...
- Différents territoires de la Corse accueillant dans ses microrégions les publics cibles.
- Proposer des méthodes pédagogiques novatrices en interaction avec les partenaires et en intégrant un travail sur la confiance en soi.

Plus-values du projet

L'action répond à des besoins clairement définis et localisée notamment au souhait d'un accompagnement renforcé impliquant la mise en place de partenariats et de méthodes de travail à la fois collaborative et participative jamais encore déployée sur le territoire. La formation propose un programme de révision personnalisé mais aussi une synthèse mettant en avant les points forts identifiant les points de vigilance et donnant des pistes pour progresser.

Chiffres clés : 25 demandeurs d'emploi ont pu bénéficier de cette formation sur les centres AFPA d'Aiacciu, de Bastia, de Corti, d'A Ghisunaccia et de Prupia.

PLATEFORME#JEUNES (Opérateur : AFPA)

Principaux objectifs

Il s'agit principalement :

- de permettre à un plus grand nombre de jeunes d'acquérir les prérequis d'entrée en formation qualifiante et les compétences de base, notamment à la maîtrise des outils numériques afin d'accéder à un emploi et ce en déployant cette formation sur l'ensemble du territoire insulaire ;
- de proposer une action attractive par son contenu et ses modalités d'entrée et de sortie permanente et ainsi permettre au public jeune de réussir une première étape de leur insertion professionnelle ;
- d'encourager la mobilité professionnelle ;
- de permettre aux jeunes accompagnés d'acquérir plus d'aisance dans la gestion des tâches de la vie courante et/ou professionnelle.

Présentation du projet

Ce projet s'inscrit dans le prolongement d'une formation proposée à Pruprià par l'AFPA en partenariat avec la mission locale dans le cadre de l'amorçage du PRIC. Il prend la forme d'une offre modulaire et individualisée proposant des parcours personnalisés en entrée/sortie permanente, destinée au jeune public accompagné par la mission locale souhaitant bénéficier d'un accompagnement vers une maîtrise des savoirs de base en français, mathématiques ainsi que des outils numériques.

L'objectif est un changement d'échelle : passage d'un projet proposé localement à une offre déployée sur l'ensemble du territoire. La mise en œuvre opérationnelle se décline en 5 étapes :

- étape 1, développement/ajustement du contenu de la formation tenant compte de l'évaluation de la première expérimentation ;
- étape 2, mise en place du projet expérimental à Pruprià et mise en place de la prestation ;
- étape 3, bilan du projet expérimental ;
- étape 4, formalisation des partenariats avec les missions locales sur l'ensemble du territoire ;
- étape 5, réajustement, mise en place du nouveau projet expérimental et essaimage sur le territoire.

Plus-values du projet

L'action propose une méthode à la fois ludique et efficace pour mobiliser le public jeune sur la maîtrise des savoirs de base. Cette action correspond aux exigences de la transformation numérique à l'œuvre notamment dans le secteur de la formation professionnelle elle offre la possibilité pour les jeunes de ne pas être seulement dans un cadre scolaire mais d'alterner avec un outil à distance qui permet le Mix-learning.

Chiffres clés : 20 demandeurs d'emploi ont pu bénéficier de cette formation sur les centres AFPA d'Aiacciu, de Bastia, de Corti et de Portivechju.

PRÉPARATOIRE PROFESSIONNEL LANGAGIÈRE (PPL) (Opérateur : AFPA)

Principaux objectifs

Il s'agit principalement :

- d'accompagner le public demandeur d'emploi pour maîtriser le vocabulaire d'un métier visé afin d'améliorer l'employabilité ou l'accès à une formation ;
- de se projeter dans un emploi ;
- de favoriser l'autonomie dans une démarche d'insertion/réinsertion professionnelle ;
- de préparer une intégration dans une future entreprise ;
- de veiller à prévenir les risques de rupture dans l'emploi ;
- de réaliser les activités professionnelles simples du métier visé.

Il s'agit donc de comprendre les exigences des emplois vers lesquels les personnes sont orientées leur permettant ainsi d'acquérir une culture du milieu professionnel.

Présentation du projet

Les actions expérimentales devront répondre aux besoins suivants :

1. Des publics souhaitant améliorer leur maîtrise de la langue française écrite et ou orale dans un nouvel professionnel dans une perspective d'accès au maintien de l'emploi.
2. Des territoires insulaires qui accueillent ce public cible.
3. De proposer des méthodes pédagogiques innovantes en interaction avec le demandeur d'emploi lui permettant un travail sur la confiance en soi, une familiarisation du numérique.
4. Des partenaires accompagnant ce public pour une meilleure employabilité en réduisant les freins à l'accès à l'emploi et/ou à la formation dispensée par Pôle emploi, Cap emploi, les structures d'insertion par l'activité économique, associations.
5. Des entreprises en recherche d'une fidélisation des salariés par une montée en compétence langagière.

Plus-values du projet

Ce projet expérimental s'adresse aux demandeurs d'emploi résidents en Corse et ne maîtrisant pas suffisamment la langue française permettant une insertion professionnelle de manière durable dans une perspective d'accès ou de maintien à l'emploi. Les modalités pédagogiques mises en place doivent permettre à la fois de lutter contre la fracture numérique et d'accompagner la personne vers une autonomie dans les apprentissages.

Chiffres clés : 42 demandeurs d'emploi ont pu bénéficier de cette formation sur les centres AFPA d'Aiacciu, de Bastia, de Corti, de Portivechju, de l'Isula et de Prupjà.

ANNEXE 3

ACTIONS REMARQUABLES 2020

AMBASSADEURS DU TRI (Opérateur AFPA)

Principaux objectifs

- contribuer à la formation des acteurs nécessaires à la réussite du Plan d'action pour la réduction et le traitement des déchets ménagers en Corse ;
- répondre aux attentes des collectivités en formant des personnes capables de répondre aux missions d'organisation et d'animation d'une collecte sélective efficace ;
- établir une première action expérimentale comme point d'entrée vers une offre de services plus large à construire dans le secteur de la valorisation des déchets.

Présentation du projet

Cette formation aborde l'ensemble de la problématique de la gestion des déchets.

La formation est présentée en 2 grandes thématiques, la structuration de la gestion des déchets sur le territoire et les techniques de communication. Les stagiaires appréhendent l'ensemble de la filière, identifient les principales familles de déchets notamment les biodéchets et leur compostage. Il s'agit d'assurer le contrôle du tri et de remédier aux erreurs en appliquant des exigences de qualité de la filière recyclage. Les compétences techniques de communication telles que l'organisation et l'animation de réunion d'information en milieu scolaire sont abordées. Les personnes formées devront être en mesure d'argumenter sur les pratiques de valorisation ainsi que sur leurs limites, de communiquer, de convaincre en situation de conflit, de construire un argumentaire afin de répondre aux questions les plus fréquentes, de participer à la création de documents ou de plaquettes de formation, d'adopter une démarche pédagogique pour répéter les bonnes pratiques de valorisation, de mettre en place une stratégie de communication via réseaux sociaux.

Les personnes formées deviennent en fin de parcours des experts de la filière mais également des communicants.

Plus-values

Dans le cadre d'une réflexion collective (élus, institutionnels, organismes de formation...) à l'échelle de territoires ruraux, l'écocentre de l'AFPA de Corti s'est montré force de proposition sur le segment des déchets. Ce projet a eu pour ambition de poser les bases de la création d'une École des Métiers de la Gestion des Déchets au sein de l'AFPA, en anticipant la création des futurs métiers de ce secteur d'activité essentiel.

Chiffres clés

12 demandeurs d'emploi ont pu bénéficier de cette formation à Corti.

SALARIÉS SAISONNIERS (Opérateur : Transition Pro Corsica)

Principaux objectifs

Ce dispositif avait pour objectif de développer l'employabilité au regard des besoins en compétences des entreprises, de lever les freins à la qualification et à l'insertion professionnelle, tout en adaptant la formation aux besoins des publics et du territoire.

Il s'agissait également d'augmenter le taux d'accès à la formation des salariés en contrats précaires saisonniers.

Présentation du projet

Il s'agissait d'accompagner les demandeurs d'emploi ayant terminés leur emploi saisonnier.

Cette action anticipe les besoins en compétences et met l'accent sur la nécessité d'accompagner les salariés dans leur transition professionnelle vers de nouveaux emplois. C'est un dispositif qui permet :

- aux salariés saisonniers de suivre une formation à leur initiative, de se qualifier, d'évoluer ou de se reconverter ;
- aux demandeurs d'emploi d'opérer une reconversion professionnelle pendant une période de chômage.

Plus-values

Le demandeur d'emploi pouvait bénéficier d'une formation qui lui permettait d'acquérir des compétences complémentaires afin d'aspirer à un emploi pérenne.

Chiffres clés : 10 demandeurs d'emploi ont pu bénéficier des formations suivantes :

- 1 Titre professionnel développeur web et web mobile.
- 2 Matelot de pont.
- 1 CAP cuisine.
- 2 Mécanicien 750 KW.
- 1 DE ambulancier.
- 1 Educateur équin dressage.
- 2 Gouvernants en hôtellerie.

Transition Pro Corsica est un organisme paritaire (association) assurant la gestion des congés individuels de formation.

MODULE ÉCORESPONSABLE EN ENTREPRISE (Opérateur AFPA)

Principaux objectifs

- Objectifs notionnels : le développement durable en entreprise.
- Objectif de savoir-faire : les écogestes, appréhender les bons gestes permettant la réduction des déchets, les économies d'énergie et d'eau dans

- l'entreprise.
- Objectif de savoir-être : le comportement et l'éthique, adopter une démarche éco-responsable en entreprise.

Présentation du projet

En termes de contenu, des stagiaires aborderont les fondamentaux du développement durable : qu'est-ce que le développement durable ? Ses enjeux... Ils auront la connaissance des acteurs incontournables, d'éléments d'information sur la gestion des déchets en Corse, les engagements des entreprises écoresponsables, les textes réglementaires incontournables, les achats écoresponsables, les éco gestes sur le lieu de travail... Toutes ces notions seront toujours mises en contexte par rapport au territoire des stagiaires.

Plus-values

Il s'agit de sensibiliser les apprenants aux enjeux liés à la transition écologique et sociale. Ils pourront s'intégrer dans une entreprise qui met en œuvre une démarche RSE (responsabilité sociétale des entreprises). Ils pourront devenir de potentiels acteurs de la transition en interne comme en externe.

Chiffres clés : 44 demandeurs d'emploi ont pu bénéficier de cette formation sur Aiacciu.

COMPÉTENCES ENTREPRENARIALES (Opérateur AFPA)

Principaux objectifs

Les objectifs sont de permettre aux demandeurs d'emploi :

- d'appréhender tous les aspects de l'entrepreneuriat notamment les aspects juridiques financiers, comptables mais également sociaux ainsi que la gestion d'une entreprise ;
- de pérenniser son emploi ou de trouver un emploi salariés enrichi de ces nouvelles compétences.

Présentation du projet

Cette action propose une alternance entre des périodes en présentiel et des périodes à distance (mix-learning) pour l'ensemble des apports de connaissances, complété par un accompagnement d'individualisé et personnalisé permettant au formateur de guider chaque stagiaire dans son projet. Les interventions fréquentes d'experts métiers, différentes selon les sujets abordés, amène à une interactivité régulière et active dans le parcours des stagiaires.

Plus-values

Cette formation est en réelle complémentarité avec les dispositifs d'accompagnement à la création d'entreprise existants sur le territoire. Il répond à une forte demande. En effet, la Corse présente le taux de plus élevé de création d'entreprises sur le territoire français. Les modalités de réalisation favorisent l'interactivité grâce à des ateliers spécifiques avec l'intervention d'experts différents

selon le module de formation. L'initiative accompagne de façons très concrètes et complète le stagiaire dans une démarche de création d'entreprise.

Chiffres clés : 8 demandeurs d'emploi ont pu bénéficier de cette formation sur Bastia.

ANNEXE I

FINANCEMENTS PRIC Corse

ENGAGEMENTS FINANCIERS DU PRIC				
	2019	2020	2021	2022
Engagement de la Collectivité de Corse (socle financier annuel)	13 142 886,00 €	13 142 887,00 €	13 142 888,00 €	13 142 889,00 €
Engagement État (recette maximale sur actions supplémentaires du socle)	5 000 000,00 €	7 000 000,00 €	8 000 000,00 €	8 500 000,00 €
Engagement État Avenant crise COVID (recettes complémentaires 2021 et 2022) Plan de relance			1 897 000,00 €	1 897 000,00 €
Compensation de la réévaluation du barème de la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle			508 000,00 €	
TOTAL	18 142 886,00 €	20 142 887,00 €	23 547 888,00 €	23 539 889,00 €

VOLUME FINANCIER DES ACTIONS ENGAGÉES PAR LA CDC (2019 et 2020)				
	2019	2020	2021	2022
Socle	13 142 886,00 €	13 142 887,00 €	13 142 888,00 €	13 142 887,00 €
Actions complémentaires	8 578 519,00 €	7 691 685,44 €	en cours	
TOTAL	21 721 405,00 €	20 834 572,44 €	,	,

SITUATION DES RECETTES ÉTAT							
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
50% à la signature de l'avenant financier année N	2 500 000,00 €	3 500 000,00 €	6 151 000,00 €	4 250 000,00 €			
30 % sur présentation Compte Administratif année N au plus tard le 30/09/N+1		750 000,00 €	2 100 000,00 €	3 690 600,00 €	2 550 000,00 €		
10 % sur présentation Compte Administratif année N+1 au plus tard le 30/09/N+2			500 000,00 €	700 000,00 €	700 000,00 €	1 230 200,00 €	
Solde à la présentation Compte Administratif année N+2 au plus tard le 30/09/N+3				500 000,00 €	1 230 200,00 €	850 000,00 €	850 000,00 €
TOTAL	2 500 000,00 €	4 250 000,00 €	8 751 000,00 €	9 140 600,00 €	4 480 200,00 €	2 080 200,00 €	850 000,00 €